



## Elections complémentaires au Synode; information et assermentation

### Proposition:

Le Synode prend acte des résultats des élections complémentaires de cette année.

### Explication

Conformément à la loi sur les Eglises nationales, le Tribunal administratif statue sur les litiges en matière d'élections synodales (art. 23, al. 2, loi sur les Eglises nationales du 21 mars 2018, LEgN, RSB 410.11). Le Synode n'est ainsi plus compétent pour statuer sur les recours ce qui a également pour conséquence de supprimer la validation par le Synode. Ce dernier prend donc acte des résultats des élections.

Selon l'art. 5, al. 2 et l'art. 16, al. 3 du règlement interne du Synode du 9 juin 1999 (RLE 34.110), le Synode continue de procéder à l'assermentation des nouveaux membres du Synode.

Les résultats des élections sont publiés dans la circulaire d'octobre. Au moment de l'envoi au Synode, il n'est pas possible de communiquer au sujet de recours éventuels.

Ont été élus dans le cadre des élections complémentaires:

#### **Cercle électoral synodal du Seeland**

Matthias Affolter, Allmenhag 14, 2577 Finsterhennen

#### **Cercle électoral synodal de Haute-Argovie**

Monika Widmer, Moosbergstrasse 9, 4912 Aarwangen

#### **Cercle électoral synodal de Berne-Mittelland Nord**

Agathe Zinsstag, Tiefenmöslistrasse 17, 3072 Ostermundigen

#### **Cercle électoral synodal de Berne-Ville**

Melanie Keller, Scheuerrain 4, 3007 Berne

#### **Cercle électoral synodal de Berne-Mittelland Sud**

Barbara Ruchti, Pfarrhausweg 4, 3114 Wichtrach

Ute Steinhoff Rauh, Thurnenweg 15, 3127 Mühlethurnen

#### **Cercle électoral synodal d'Interlaken-Oberhasli**

Emil von Allmen, Bischoffsmatte 876B, 3826 Gimmelwald

A l'issue de la procédure d'élections complémentaires au Synode de cette année, 7 sièges sont restés vacants:

Cercle électoral synodal de Haute-Argovie	1 siège
Cercle électoral synodal du Seeland	5 sièges
Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura	1 siège

Les annonces de sièges vacants suite à une démission parvenues après le délai de prise en compte en vue des élections complémentaires (15 juin 2023; conformément à l'art. 6 du règlement du 4 décembre 2018 [RLE 21.220] sur les élections au Synode) ne sont pas comptées.

Les prochaines élections complémentaires au sein de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne auront lieu en automne 2024. On se référera à ce sujet au règlement sur les élections au Synode du 4 décembre 2018 (RLE 21.220).

Le Conseil Synodal